

Méthodologie

Un **panier d'équipements de services publics** a été élaboré en concertation avec la Préfecture de région. Au 30 septembre 2020, ce panier est composé des neuf partenaires nationaux qui doivent *a minima* être présents, via des correspondants référents, dans les espaces France Services : La Poste, Pôle emploi, la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf), la Caisse nationale de l'assurance maladie (Cnam), la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav), la Mutualité sociale agricole (MSA), les ministères de l'Intérieur et de la Justice et la Direction générale des Finances publiques. Il ne prend pas en compte l'organisme de retraite complémentaire Agirc-Arrco (Association générale des institutions de retraite complémentaire des cadres – Association pour le régime de retraite complémentaire des salariés) qui a rejoint l'offre de services en octobre 2020. Ce panier est constitué de la localisation permanente des points d'accueil des neuf partenaires, des 44 espaces France Services et des 16 Maisons de services au public (MSAP). Au total près de 2 000 services publics sont pris en compte dans le périmètre de l'étude. Deux autres paniers d'équipements (santé et culture) sont ajoutés afin de mener une analyse plus fine des territoires les plus éloignés des services publics.

Pour chaque panier a été calculé un **temps d'accès moyen théorique** par la route aux heures pleines. Le calcul des temps d'accès théoriques ne tient pas compte des transports en commun. Le mode de calcul consiste à réaliser, pour chaque équipement composant le panier, le temps d'accès théorique à l'équipement le plus proche par commune. Il est calculé à l'aide du distancier Metric, développé par l'Insee. Pour les communes non équipées, le temps d'accès correspond à l'aller simple entre le chef-lieu de la commune non équipée et le chef-lieu de la commune équipée. Pour les communes équipées, le territoire communal est découpé en carreaux de 200 mètres, et la distance est calculée entre chaque carreau et l'équipement géolocalisé le plus proche. La distance moyenne pour une commune équipée correspond ainsi à la moyenne de la distance de l'ensemble des carreaux, pondérée par la population de chaque carreau. Enfin, le temps d'accès moyen pour chaque commune correspond à une moyenne pondérée des temps d'accès aux équipements du panier. La pondération des équipements est basée à la fois sur la fréquentation des espaces France Services et la fréquence des équipements sur le territoire.

Plusieurs sources sont utilisées pour les équipements : la **Base permanente des équipements (BPE)** 2018 et des **sources externes** pour les équipements non inclus dans la BPE (CAF, CPAM, Carsat, MSA, ministères de l'Intérieur et de la Justice). Les données du **recensement de la population (RP)** 2017 permettent de calculer les indicateurs socio-démographiques (tranches d'âge de la population, chômage et niveau de diplôme). Le taux de chômage s'entend au sens du recensement de la population : il correspond à la proportion du nombre de personnes se déclarant au chômage dans la population active.

Par ailleurs, les données du **Fichier localisé social et fiscal (Filosofi)** 2017 permettent de calculer les niveaux de vie médian et le taux de pauvreté.

Les résultats régionaux sur l'équipement et les compétences numériques des Ligériens sont obtenus à partir de l'**enquête annuelle auprès des ménages sur les technologies de l'information et de la communication (TIC ménages)** de 2019. Le champ de l'enquête correspond aux individus de 15 ans ou plus pour la France hors Mayotte. Un redressement de l'échantillon a été réalisé afin d'obtenir des estimations au niveau régional.

Définitions

Panier d'équipements publics : La Poste (bureau de poste, relais poste ou agence postale), centre de Finances publiques, Caisse d'allocations familiales (CAF), Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat), Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM), Conseil départemental d'accès au droit (CDAD), Mutualité sociale agricole (MSA), Point d'accès au droit (PAD), Pôle emploi, Maison de la justice et du droit (MJD) et les services d'accueil des préfectures et sous-préfectures. Deux paniers sont définis dans l'étude : le premier inclut les services publics présents dans les espaces France Services et les MSAP et le second ne les prend pas en compte.

Panier d'équipements de soins de santé de proximité : chirurgien-dentiste, infirmier, masseur-kinésithérapeute, médecin généraliste et pharmacie. Les professionnels exerçant dans une **maison de santé pluridisciplinaire (MSP)** sont inclus dans le panier. Une MSP regroupe dans un même lieu des professionnels médicaux et paramédicaux. Les MSP retenues dans l'étude sont les établissements offrant la présence *a minima* de deux médecins généralistes et d'un professionnel paramédical.

Panier d'équipements culturels de proximité : bibliothèque ouverte au public (départementale et municipale), cinéma, musée (labellisés « Musées de France » et musées numériques de proximité « Micro-Folies ») et théâtre – arts de rue – pôle cirque (lieux labellisés ou non).

Le **revenu disponible** est le revenu à la disposition d'un ménage pour consommer et épargner. Il comprend les revenus d'activité, indemnités de chômage, retraites et pensions, revenus fonciers, les revenus financiers et les prestations sociales reçues (prestations familiales, minima sociaux et prestations logement). Au total de ces ressources, on déduit les impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation) et les prélèvements sociaux : Contribution Sociale Généralisée (CSG) et Contribution au Remboursement de la Dette Sociale (CRDS).

Les aides locales (prestations versées par les mairies, association, etc.) ne sont pas prises en compte pour le calcul du revenu disponible.

Le **revenu disponible médian** partage la population en deux sous-populations égales : la première moitié ayant un niveau de vie inférieur et la seconde un

niveau de vie supérieur au revenu médian. En 2017, le montant de ce revenu s'élève à 20 980 euros dans les Pays de la Loire et à 20 820 euros en France métropolitaine.

Le **taux de pauvreté monétaire** correspond à la part de la population sous le seuil de 60 % du niveau de vie médian calculé sur la France métropolitaine. En 2017, le seuil de pauvreté par mois est de 1 040 euros pour une personne seule et de 2 190 euros pour un couple avec deux enfants de moins de 14 ans. Dans les Pays de la Loire, le taux de pauvreté est de 10,8 % en 2017 (contre 14,1 % en France métropolitaine).

L'**illettrisme** désigne le fait de ne pas posséder les compétences numériques de base (envoyer des courriers électroniques, consulter ses comptes en ligne, utiliser des logiciels, etc.) ou de ne pas se servir d'internet (incapacité ou impossibilité matérielle).

L'**équipement internet** désigne le fait de disposer d'un accès à Internet depuis son domicile, quel que soit le type d'appareil utilisé (ordinateur, tablette, téléphone portable).

Pour en savoir plus

- Legleye S. et Rolland A., *Une personne sur six n'utilise pas Internet, plus d'un usager sur trois manque de compétences numériques de base*, Insee Première, n° 1780, octobre 2019.
- Clause A. et al., *Accès aux services au public dans les départements des Pays de la Loire*, Insee Dossier Pays de la Loire, n° 1, novembre 2015.
- Deroin V. et Fouchard C., *Services au public : un accès globalement aisé sauf aux franges des départements*, Insee Analyses Pays de la Loire, n° 20, octobre 2015.
- Bonnefoy V. et al., *Accès aux soins de premier recours dans les Pays de la Loire : renforcer l'offre dans les territoires fragiles*, Insee Pays de la Loire, Étude, n° 124, décembre 2013.